## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE RECTIFICATIF PROJET DE REVISION ALLEGEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE SELONCOURT

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Seloncourt pour une durée de 33 jours du lundi 8 janvier à 8 h 30 au vendredi 9 février 2024 à 16 h 30 selon l'arrêté n° ARR2023-12-08-140 du 08/12/2023.

Madame GAVRILAN Monica a été désignée en qualité de Commissaire Enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Besançon.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, ouvert par Monsieur le Maire, coté et paraphé par le Commissaire Enquêteur seront déposés et consultables à la Mairie de Seloncourt pendant 33 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie : du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h et le vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30, soit du lundi 8 janvier à 8 h 30 au vendredi 9 février 2024 à 16 h 30.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations et propositions :

- en mairie sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles,
- par correspondance à l'adresse postale de la mairie de Seloncourt, à l'attention de:
  Madame GAVRILAN Monica, Commissaire Enquêteur 131 rue du Général Leclerc –
  CS 29009 25230 Seloncourt.

D'autre part, pendant la durée de l'enquête publique, un site internet comportant le dossier d'enquête et un registre dématérialisé sécurisé auquel le public pourra transmettre ses observations et propositions directement sera ouvert à l'adresse suivante : <a href="https://www.registre-dematerialise.fr/5068">https://www.registre-dematerialise.fr/5068</a>.

Les observations pourront également être transmises via l'adresse mail : enquete-publique-5068@registre-dematerialise.fr. Les observations transmises par courriel seront publiées sur le registre dématérialisé : <a href="https://www.registre-dematerialise.fr/5068">https://www.registre-dematerialise.fr/5068</a> et donc visibles par tous.

Le Commissaire Enquêteur tiendra des permanences en mairie (Rdc, salle du conseil) aux dates et heures suivantes :

- le lundi 8 janvier de 9 h à 12 h,
- le vendredi 19 janvier de 13 h 30 à 16 h 30,
- le vendredi 9 février de 13 h 30 à 16 h 30.

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur sera déposée au Préfet du département du Doubs et au Président du Tribunal Administratif de Besançon. Le public pourra consulter le rapport et les conclusions à la mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture ou sur le site internet de la ville : www.seloncourt.fr.